

13441/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 septembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil  
d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour  
la Lituanie**







Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 24 septembre 2024  
(OR. en)**

**13441/24**

**SOC 655  
EMPL 439  
SAN 520**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Lituanie

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre du conseil d'administration  
de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
pour la Lituanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU- OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94<sup>1</sup> du Conseil, et notamment son article 4,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 28 mars 2023<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Aldona SABAÏTIENĖ.
- (3) Le gouvernement de la Lituanie a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

*Article premier*

M<sup>me</sup> Rasa JAKUBĖNIENĖ est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M<sup>me</sup> Aldona SABAĪTIENĖ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---